

Public

Swissgrid SA
Bleichemattstrasse 31
Case postale
5001 Aarau
Suisse

Conditions d'adjudication – pertes en ligne sur le réseau très haute tension de transport

T +41 58 580 21 11
info@Swissgrid.ch
www.Swissgrid.ch

Version 1.1 du 23. Octobre 2019

Auteur Christoph Hodel
Market

Révisions

Date	Version	Auteur / Service	Section
23.10.2008	1.0	Swissgrid	Finalisation
23.10.2019	1.1	Hodel / MA-MO-AS	Tout le document

**Tous droits réservés, notamment le droit de reproduction et d'autres droits de propriété.
Toute reproduction ou communication à des tiers du présent document, en tout ou en partie,
est interdite sans l'autorisation écrite expresse de Swissgrid SA.
Swissgrid SA exclut toute responsabilité quant aux éventuelles erreurs contenues dans ce document.**

1 Produits

Pour couvrir les pertes en ligne sur le réseau de transport, Swissgrid lance un appel d'offres pour l'achat de tranche de 1 MW en baseload. Les trois produits nommés ci-dessous seront publiés sur la plate-forme d'appel d'offres de Swissgrid. Ils se distinguent par une durée différente. A travers les dénominations («alias») les indications suivantes peuvent être distinguées: la semaine de déroulement de l'appel d'offres (semaine civile et année), le produit et la durée de fourniture.

- Verluste+M KompWV_KWXX_20YY_BaseM_20YY_MM
- Verluste+Q KompWV_KWXX_20YY_BaseQ_20YY_Q#
- Verluste+Y KompWV_KWXX_20YY_BaseY_20YY

La fourniture a lieu entre [TT.MM.AAAA 00:00] et [TT.MM.AAAA 00:00 + 1 mois / trimestre / année]. Les différents trimestres commencent respectivement les 1^{er} janvier, 1^{er} avril, juillet et 1^{er} octobre.

2 Conditions d'adjudication

En remettant une offre, le fournisseur accepte les conditions d'adjudication suivantes:

- Pour participer à l'appel d'offres, le fournisseur doit avoir signé avec Swissgrid un «Contrat-cadre pour la fourniture et l'acquisition d'énergie de compensation» et non résilié au moment de la livraison.
- Une offre ne se réfère pas à une tranche définie, mais à une tranche quelconque d'une adjudication et contient le prix demandé pour une tranche individuelle (EUR par tranche). Chaque fournisseur peut remettre un nombre entier positif, et indéfini d'offre, de tranches. Le nombre autorisé d'offres pouvant être déposés par un fournisseur et qui sont décrites ici n'est donc pas limité.
- Chaque fournisseur a le droit d'ajouter des offres supplémentaires à des offres existantes. Dans ce cas, chaque offre est contraignante indépendamment de toutes les autres offres. Il est possible de corriger des offres jusqu'au terme de la période d'offre.
- Swissgrid sélectionnera les offres comme suit: les offres seront d'abord triées selon leur prix. Swissgrid tiendra compte des offres dans l'ordre croissant du prix indiqué. Pour les offres présentant un prix identique, celles reçues en premier seront prises en compte en priorité. Si une offre a été corrigée, la date de réception de l'offre corrigée est déterminante.
- Les offres sont contraignantes pour les deux parties; un fournisseur dont l'offre n'est finalement pas retenue (et qui ne conduit pas à la conclusion d'un contrat de fourniture avec Swissgrid) ne sera libre d'utiliser la puissance proposée qu'à partir du moment où Swissgrid l'aura informé du résultat de l'adjudication.
- En cas d'attribution éventuelle, le contrat de fourniture est conclu avec l'acceptation de l'offre du fournisseur par Swissgrid.
- Swissgrid se réserve le droit de suspendre un appel d'offre unilatéralement, sans préavis et sans sélectionner une ou plusieurs offres.
- La rétribution s'effectue comme décrit ci-dessus, en fonction du prix de l'offre, et est réglée dans le contrat-cadre. Les coûts éventuels d'utilisation du réseau sont exclusivement à la charge du fournisseur et doivent être pris en compte dans son offre de prix.